

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CRR DU SERVICE MOBILE MARITIME

(Certificat Restreint de Radiotéléphoniste du service mobile maritime)

(A remplir en majuscules et au stylo noir)

Civilité :	M.	☐	Mme	☐
Nom :				
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :				
Date de naissance :			Département :	
Lieu de naissance :				
Pays :		Nationalité :		
Adresse postale ou BP :				
Code postal / Commune :				
Pays :				
Téléphone (contact dans la journée) :		Portable :		
Courriel :				

Fait à	le		Signature :	
--------------	----	----------------------	-------------	----------------------

- Constitution du dossier :**
1. Ce bulletin d'inscription au CRR dûment complété.
 2. Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité **ou** du Passeport.
 3. Une photo récente (format identité 3,5 X 4,5 cm) (inscrire Nom et Prénom au verso).

Pour être validé par nos services, votre dossier complet doit nous parvenir à l'adresse ci-dessous au minimum 15 jours avant l'examen.

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
Antenne de Nouvelle-Calédonie
3 bis rue Adolphe Barrau, Orphelinat
BP 1604 - 98845 NOUMEA CEDEX

Selon la réglementation en vigueur, seuls les candidats ayant 16 ans révolus peuvent se présenter au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste

Le livret de préparation et toute information complémentaire sont disponibles à l'adresse suivante
https://www.anfr.fr/fileadmin/OldVersion/Formulaire_inscription_CRR_Maritime_VF.pdf

Seul le présent formulaire est pris en compte par l'ANFR

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé de données personnelles vous concernant dont le responsable de traitement est l'ANFR, 78 avenue du général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort France
Ce traitement a pour finalité la gestion des certificats restreints de radiotéléphoniste (CRR) maritimes délivrés, respectivement, en Nouvelle Calédonie et à Wallis et Futuna, en application de la réglementation en vigueur.

Les données collectées sont le nom, les prénoms (2ème et 3ème prénom(s) si indiqué(s)), la date de naissance, lieu de naissance et pays, l'adresse complète, autres N° de téléphone et fax pour joindre le candidat aux heures de bureau, l'adresse mail, une (ou des) information(s) complémentaire(s) indiquée(s) par le candidat ou l'agent, la photo du candidat qui est numérisée, la date de passage de l'examen et lieu de passage de l'examen, les notes du candidat, le N° de dossier.

Elles sont communiquées : Agents de l'ANFR de la Nouvelle-Calédonie pour l'organisation des sessions et saisie des notes et agents de l'ANFR du département Licences et Certificats de saint Dié.

Les données personnelles sont conservées toute la durée de vie du dossier, soit 70 ans maximum. Toutefois, la photocopie de la carte d'identité du candidat est détruite dans les 3 ans à compter de sa réception.
Ce traitement repose sur votre consentement. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez du droit de retirer votre consentement à tout moment, du droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, du droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le correspondant informatique et libertés / délégué à la protection des données à l'adresse suivante : cil@anfr.fr et vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.